

Pour éviter les dommages socio-économiques, l'implantation d'enjeux (écoles, entreprises, etc.) en zone inondable est à proscrire. Les ouvrages de protection (digue, barrage écrêteur, enrochement) doivent être utilisés avec précaution en raison du risque de défaillance et de leur impact écologique.

TYPE D' ACTIONS RÉALISÉES SUR LE BASSIN VERSANT TARN-AMONT

L'entretien des berges d'un cours d'eau est de la responsabilité des propriétaires mais, dans le cadre de programmes de gestion adaptés, les collectivités peuvent s'y substituer.

Gestion de la ripisylve

Retrait des arbres risquant de créer des embâcles ou de déstabiliser les berges.



Gestion des embâcles

Enlèvement des amas de bois contraignant les ouvrages et limitant le bon écoulement des eaux.

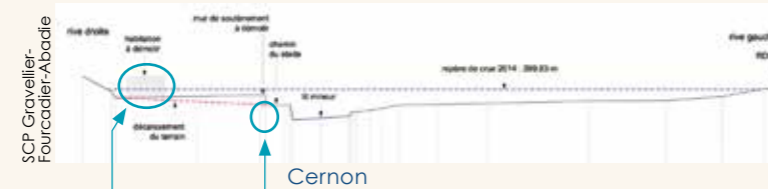


La gestion des risques d'inondations à l'échelle du bassin versant permet d'assurer la **cohérence des actions** et de garantir la **solidarité** entre les territoires amont et aval.

Restauration des zones naturelles d'expansion des crues

Études des incidences des aménagements urbains sur les hauteurs d'eau et la mobilité du Cernon (Syndicat mixte des bassins du Cernon et du Souizon), 2015-2016.

Cartographie de la zone inondable et scénario d'aménagement (Saint-Rome-de-Cernon).



Diagnostic suite aux dégâts de la crue de novembre 2014 (Saint-Georges-de-Luzençon).

Gain du champ naturel d'expansion des crues par la démolition de bâtis, le remodelage du terrain et la renaturation des berges.

Réouverture des Dourbiettes à Millau, pour rendre à la Dourbie un espace de liberté où dissiper son énergie (Communauté de communes Millau Grands causses), 2009.



AVANT L'INONDATION

Informez-vous : consultez les sites de vigilance météo et inondation et écoutez la radio avec un poste à pile (France Info, France bleu, radio locale...).

Sur Millau uniquement, un répondeur permet de consulter le niveau des eaux et un système d'alerte prévient les habitants situés en zones inondables.

Ne prenez pas votre voiture et reportez vos déplacements.

Souciez-vous des personnes proches, de vos voisins et des personnes vulnérables.

Éloignez-vous des cours d'eau et ne stationnez pas sur les berges ou sur les ponts.

PENDANT L'INONDATION

Ne vous engagez pas sur une route inondée, en voiture comme à pied : pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture.

Ne sortez pas en cas d'orage. Abritez-vous dans un bâtiment et surtout ne vous réfugiez pas sous un arbre pour éviter le risque de foudre.

Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez-vous en hauteur, en étage. Les caves, les garages et les parkings souterrains peuvent rapidement être inondés.

N'allez pas, en cas d'inondation, chercher vos enfants à l'école, ils sont en sécurité.

APRÈS L'INONDATION

- Informez-vous et assurez-vous de l'accessibilité à votre logement en suivant les consignes des services de secours et de votre mairie.
- Ventilez pour faire sécher les pièces et chauffez dès que possible.
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant l'avis favorable de votre mairie.
- Ne rétablissez l'électricité et autres réseaux qu'après un contrôle complet des circuits.
- Faites rapidement une déclaration de sinistre au titre des catastrophes naturelles et contactez votre assureur sans tarder.



Kit de sécurité

Rassemblez des médicaments d'urgence, de la nourriture et de l'eau, des vêtements, un poste radio, une lampe torche à piles et des piles de rechange.

Prévoyez

- Prenez des photos de vos biens.
- Mettez à l'abri les documents importants.
- Surélevez les meubles et les appareils électriques ou, si possible, montez-les à l'étage.



NUMÉRO D'URGENCE 112

Sécurisez-vous

- Fermez les portes, les fenêtres, les aérations...
- Coupez les alimentations en gaz et électricité.
- Laissez les lignes téléphoniques libres pour les secours.
- Ne consommez pas l'eau du robinet ou d'un forage.



Passerelle de Linas après la crue du Cernon, novembre 2014.

LES CRUES ET LES RISQUES D'INONDATIONS DU BASSIN VERSANT TARN-AMONT



Paul Dumousseau
Président de la commission locale de l'eau du Tarn-amont

Notre territoire est régulièrement soumis à des pluies intenses pouvant engendrer des crues et des inondations importantes. Les préjudices sociaux et économiques peuvent être graves : victimes traumatisées, bâtiments inondés, routes coupées, usines arrêtées... La main de l'homme aggrave trop souvent ces phénomènes ! Il est donc essentiel de **prendre en compte le fonctionnement naturel des rivières dans notre politique d'aménagement** et d'éloigner les activités humaines des zones inondables.

Plusieurs études et travaux ont été engagés sur le bassin du Tarn-amont pour réduire les risques d'inondations (Millau, Saint-Georges-de-Luzençon, Saint-Rome-de-Cernon, etc.).

Cette lettre d'information, qui reprend le contenu d'une **exposition sur les crues et les risques d'inondations**, rappelle à chacun que les crues font partie du fonctionnement de nos rivières et que savoir vivre avec le risque reste possible ! Adoptons les bons comportements !



Le bassin versant du Tarn-amont, d'une superficie de 2 600 km², englobe 64 communes de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère, et compte 50 000 habitants permanents.

Environ 70 % du territoire est couvert par des causses (plateaux calcaires). Les apports des réseaux souterrains calcaires (karsts) à l'écoulement des rivières peuvent représenter jusqu'à 80 % de leur débit en période d'étiage.

Les crues et les inondations

La crue correspond à la montée des eaux d'une rivière due à des précipitations. On parle d'inondation quand les eaux submergent des terrains dans le lit majeur.

RÔLE DES CRUES

Les crues ont généralement lieu au printemps et à l'automne, séparées par une période de faible débit (étiage).



Les crues modifient le lit d'un cours d'eau (transport de sédiments). Elles permettent d'avoir une **diversité de milieux** et par conséquent de maintenir la **biodiversité** animale et végétale. Elles améliorent la **fertilité des sols** en apportant des nutriments. Les crues contribuent également à **recharger la nappe d'eau souterraine**, qui peut à son tour alimenter le cours d'eau en été.



Muriel Simon

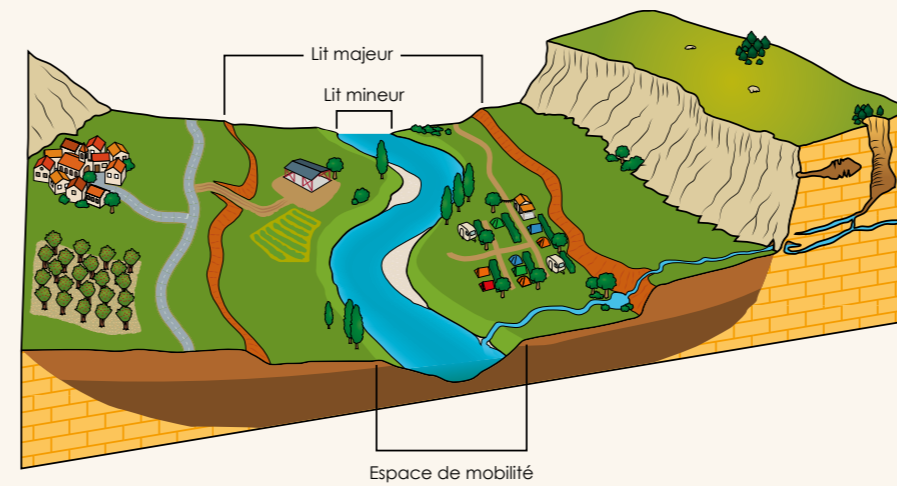


Lit mineur : zone entre les deux berges où l'eau s'écoule la plupart du temps.

Lit majeur : espace occupé par les eaux qui ont débordé du lit mineur ; il est plus difficilement identifiable et plus ou moins étendu selon l'importance et la fréquence des crues.

Espace de mobilité : espace à l'intérieur duquel la rivière peut se déplacer afin de mobiliser des sédiments et favoriser le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres.

Zone d'expansion de crue : partie du lit majeur où la rivière peut s'étaler et dissiper son énergie.



Les facteurs aggravants des inondations

Les phénomènes d'inondations sont d'intensité et de durée variables en fonction des conditions météorologiques et du secteur géographique concerné. Ils peuvent cependant être aggravés par certains aménagements et activités humaines...

ARTIFICIALISATION DES COURS D'EAU

Les remblais, les enrochements et les recalibrages contraignent la rivière, l'empêchant de dissiper son énergie et accélérant son écoulement, avec le risque de provoquer davantage de dégâts en cas d'inondations, notamment dans les secteurs plus à l'aval.



COMGC

DRAINAGE DE ZONES HUMIDES

La destruction de ces zones tampons entraîne une montée des eaux plus rapide et un risque de débordement plus important. En effet, l'eau drainée s'écoule plus rapidement vers les cours d'eau.



IMPERMÉABILISATION DES SOLS

L'imperméabilisation des sols par des aménagements urbains (routes, parkings, toitures, etc.) favorise le ruissellement de surface et conduit à une montée plus rapide des eaux.



DISPARITION DES HAIES ET MISE À NU DES SOLS

La végétation permet de retenir l'eau en favorisant l'infiltration et sa suppression amplifie les risques d'érosion des sols et d'inondations.



SMBVCS

Bien que les crues soient naturelles et nécessaires au bon fonctionnement des rivières, elles peuvent causer d'importants dégâts.



Sainte-Énimie, novembre 2003.



Millau, novembre 2011.

DDT Aveyron

CARACTÉRISTIQUES DU BASSIN-VERSANT TARN-AMONT

Crues torrentielles : c'est une montée des eaux rapides lors de pluies orageuses automnales d'origine méditerranéenne (ex. **épisodes cévenols**), généralement de courte durée mais très intenses et violentes.

Rôle régulateur du karst : le temps de remplissage des réseaux karstiques peut permettre de diminuer le pic de crue. Inversement, en période de sécheresse, ils vont continuer à alimenter le cours d'eau.

Rôle des zones humides : leur capacité à retenir l'eau joue un rôle essentiel dans la diminution de l'intensité des crues. Ce sont des sortes d'éponges qui vont absorber puis restituer l'eau petit à petit.

Renseignez-vous, des solutions alternatives peuvent être envisagées.

Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses
Mairie, 48210 Sainte-Énimie • sage-tarn-amont@orange.fr • 04 66 48 47 95

www.tarn-amont.fr

Les outils de prévention des risques d'inondations

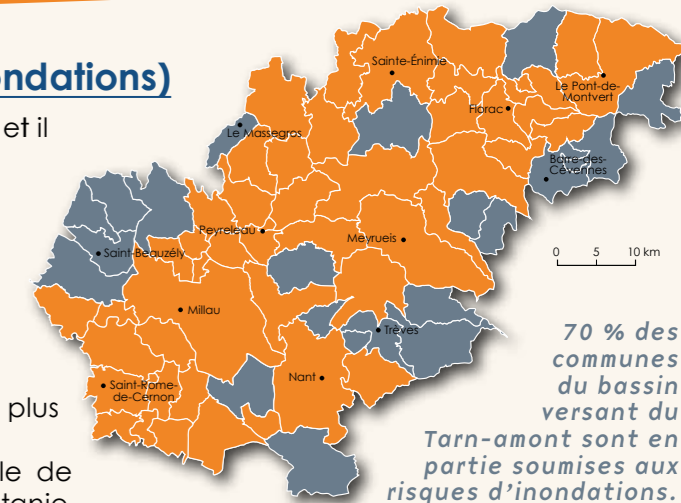
DÉFINIR ET LOCALISER LE RISQUE D'INONDATION

PPRI (plan de prévention des risques d'inondations)

Il délimite des zones à risques pour les activités humaines et il prescrit des mesures de prévention. En 2016, 43 communes du bassin versant Tarn-amont disposent d'un PPRI approuvé. ➔ Il est consultable en mairie et sur le site de la préfecture.

AZI (atlas des zones inondables)

Il inventorie les champs d'inondation avec les zones les plus vulnérables au vu des enjeux. ➔ Il est consultable sur le site de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie.



S'ORGANISER FACE AUX INONDATIONS

PAPI (programme d'actions de prévention contre les inondations)

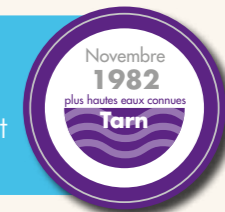
Il permet à l'échelle d'un bassin versant de mettre en œuvre une gestion des risques d'inondations par la mise en place d'actions de prévention. En 2016, aucun PAPI n'est mis en œuvre sur le bassin versant Tarn-amont mais des réflexions sont en cours avec les acteurs locaux.

PCS (plan communal de sauvegarde)

Il décrit les mesures envisagées et les moyens mobilisés dans la commune pour préserver la sécurité des personnes et des biens. ➔ Il est consultable en mairie.

Repères de crue

Les repères de crues et les repères des plus hautes eaux connues matérialisent le niveau d'eau atteint lors d'une crue. Ils permettent de cultiver la **mémoire du risque**.



INFORMER SUR LES INONDATIONS

DDRM (dossier départemental sur les risques majeurs)

Il recense les risques naturels et technologiques de chaque commune et expose des mesures générales de prévention. ➔ Il est consultable en mairie et sur le site de la préfecture.

DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

Il informe les habitants des risques existants ainsi que des moyens d'alerte, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre. ➔ Il est consultable en mairie.

Demandez l'exposition !



DDT Lozère

SMBVCS

Guy Grégoire

Archives départementales de la Lozère, 211 Meyruet, 48